



Lundi 21 mars 2022

**Compte-rendu de la réunion semestrielle de
L'Observatoire Régional DT-DICT
Hauts-de-France**

Lieu : Salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Etaient présents(tes),

Mesdames : Amélie DEHARTE (Enédis), Virginie VAN-RANTERGHEM (Enédis), Mary LAMBOUR (Forma-Protec), Mélanie GUYOT (GRT gaz), Stéphanie FLECKSTEINER (CUD),

Messieurs : François Verger (Grdf), Marc Sorostre (Véolia), Rodolphe Bauw (Sourcéo), Laurent Richard (BARRIQUAND), Jérôme Hatté (Vinci), Jean-Michel Wannepain (CALL), Nicolas Delecourt (FRTP), Serge Hombert (MEL), Benoit CHARLOT (Forma-protec), Laurent DELPHIN (Sogélink), Philip CARON (DREAL), Sébastien BARANOWSKI (Véolia), Nicolas WITTER (GRTgaz), Marc-Antoine PREVOST (Citéos), Patrick SELLE (Vinci-Energie), Salah BOUSSADA (MEL), William GUERIN (CALL), Damien DESCOINGS (Géo2france), Patrick LEBLANC (FFB Hauts de France), Rodrigue ROCH (Orange).

Excusées : Madame Amélie Lagagneur (Groupe NAT), Messieurs Thibault Nicollet (Groupe NAT), Georges Lecorre (Président Observatoire National DT-DICT), les représentants de la CAHC.

❖ **Intervention de Monsieur Jérôme Hatté (Président de l'Observatoire régional DT/DICT des Hauts-de-France)**

Mot de bienvenu de Monsieur Jérôme Hatté, Président de l'Observatoire Régional DT/DICT des Hauts-de-France.

❖ **Intervention de Monsieur Patrick LEBLANC (Secrétaire Général Adjoint de la Fédération Régionale du Bâtiment des Hauts-de-France).**

Les entreprises du bâtiment étant impactées par la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, l'observatoire a souhaité recueillir le témoignage d'un représentant de la fédération du bâtiment en la personne de Monsieur Leblanc qui s'est prêté à un jeu de questions réponses avec l'auditoire.

Il en découle que les entreprises du bâtiment n'ont qu'une connaissance approximative de la réglementation. La fédération du bâtiment a diffusé des informations sur la thématique afin de sensibiliser ses adhérents. A priori, la majorité des remontés émane des entreprises de déconstruction confrontées aux problèmes des réseaux non-répertoriés.

La fédération du bâtiment souhaite obtenir une liste d'interlocuteurs liées aux concessionnaires de réseaux en cas problèmes rencontrés sur les chantiers.

❖ **Intervention de Monsieur Damien DESCOINGS (Administrateur de la Plateforme Régionale d'Information Géographique des Hauts-de-France « Géo2France »).**

L'Etat, la région Hauts-de-France et l'IGN ont signé une convention de partenariat privé-public, afin de produire un PCRS régional au format raster. Ce PCRS prendra la forme d'une orthophoto avec une résolution de 5 cm et respectera le standard du CNIG en vigueur.

Cette orthophoto sera publiée en open data (licence ouverte). Les produits intermédiaires (prises de vue orientées, aéro-triangulation, MNT) seront mis à disposition des partenaires de Géo2France et permettront de produire, localement, un PCRS vecteur, et de faire du recalage de réseau par stéréo-restitution.

Les premières prises de vue ont démarré à l'été 2021 pour prendre fin en 2022. Pour ce chantier, la région Hauts-de-France a été divisée en 4 blocs, et les premières livraisons de l'orthophoto devraient avoir lieu fin 2022.

Ce projet est financé par l'IGN, la région Hauts-de-France, et l'Union Européenne (fond React UE)

❖ **Intervention de Monsieur William GUERIN (Géomatien au sein du Service Ingénierie Numérique de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin).**

Dans une logique d'amélioration de la cartographie de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin met en œuvre une démarche basée sur les usages structurant et les outils du jumeau numérique.

Des expérimentations pour élaborer un PCRS Vecteur à partir de plans topographiques existants, de données numériques obtenues par « Mobil Mapping » et « MESH 3D » et d'une base de gestion des éclairages publics sont en cours de réalisation.

❖ **Intervention de Madame Virginie VAN-RANTERGHM (Cheffe de Service Patrimoine et Infrastructures Région Hauts-de-France).**

Le décret de mai 2017 oblige les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires de voirie à procéder à des repérages avant travaux afin de déceler la présence de substances nocives sur les chantiers. Ces repérages effectués par des sociétés spécialisées impactent fortement le budget des chantiers.

Madame Van-Ranterghem propose de mettre en place un portail géographique rassemblant les données versées par les responsables de projets ayant effectués des analyses. Ainsi par simple consultation du portail, un responsable de projet pourra savoir si le site accueillant son futur chantier a déjà fait l'objet de repérage amiante et HAP.

Monsieur Damien Descoings souligne que par le biais du « GéoContrib » la plateforme Géo2France est en capacité d'héberger ce type de données.

❖ **Intervention de Monsieur Serges HOMBERT (Responsable des données géographiques à la Métropole Européenne de Lille).**

- **Le StaR-DT**

Le Standard de Réseaux pour les réponses aux DT-DICT (StaR-DT) est un géostandard élaboré grâce aux travaux du groupe de travail du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). L'emploi du StaR-DT pour répondre aux demandes de travaux n'est, pour l'heure, pas obligatoire et pourra être utilisé par les exploitants de réseaux qui en auront la maîtrise dès 2026.

Au demeurant, d'importantes zones d'ombres portant sur l'importation, l'exportation et l'exploitation des données issues de ce format existent.

Ce point sera évoqué lors d'une prochaine session de l'observatoire régionale.

- **Rejet par les exploitants de réseaux de données cartographiques résultantes d'IC pour motif non-réglementaire.**

Dans le cadre des DT, si l'exploitant de réseaux sensibles estime que ses réseaux présents dans le périmètre de travaux ne répondent à la classe de situation « A », il demande au responsable de projet de procéder à des IC dont le coût lui sera imputé à la transmission des livrables de géoréférencements. Hors, prétextant que certaines données présentées ne répondent à leur charte graphique, des exploitants de réseaux refusent le défraiement. Ces pratiques ne sont pas inscrites dans la réglementation anti-endommagement et créent un réel point de frustration au sein des responsables de projets (voir l'ensemble de points 5.6 du fascicule 1 V2).

Il est demandé que ces pratiques soient remontées à l'Observatoire National.

❖ **Tour de table des statistiques de la DREAL et des exploitants de réseaux pour la période allant du 2^{ème} semestre 2021 à mars 2022**

DREAL Service risques (Hauts-de-France) : Présenté par Monsieur Philip CARON

Visites de chantier - bilan 2021 - Réglementation anti endommagement des réseaux

Les endommagements de réseaux sont de nature à engendrer des risques concernant la sécurité des personnes (acteurs du chantier ou tiers) et les biens publics ou privés, à engendrer des impacts sur l'environnement et peuvent engendrer des ruptures de service ou d'approvisionnement incompatibles avec les nécessités d'exploitation.

Pour diminuer les risques de détérioration des réseaux, une réforme anti-endommagement impliquant les responsables de projets, les exécutants de travaux et les exploitants de réseaux a été mise en œuvre en 2012. L'esprit de cette réforme est de fournir des informations de qualité aux responsables de projets et aux exécutants de travaux en structurant les échanges d'informations entre toutes les parties autour d'un guichet unique dématérialisé.

Des contrôles sont réalisés sur les chantiers susceptibles d'avoir un impact sur les réseaux afin de vérifier, d'une part, la réalisation effective de la procédure prévue par la réglementation et, d'autre part, le respect du référentiel technique pour les activités mises en œuvre sur les chantiers.

Sur l'année 2021, à l'échelle des Hauts-de-France, 38 contrôles ont été réalisés sur des chantiers de travaux. La localisation des travaux a été répartie sur l'ensemble de la région. Au regard de la densité

des réseaux présents sur la région, une pression de contrôle accrue a été portée sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise.

Parmi ces 38 visites, 4 ont été réalisées de manière réactive suite à une dégradation sur un ouvrage afin d'examiner les causes ayant mené à l'incident.

Les autres visites ont été réalisées de manière inopinée, sur opportunité et sans identification préalable des chantiers visités. Ces inspections visaient à vérifier par sondage des points du référentiel adaptés aux travaux réalisés.

Parmi les 38 contrôles réalisés, 21 ont mis en évidence des écarts vis à vis des points réglementaires examinés. Une absence d'AIPR sur place a été relevée dans 35 % des contrôles. Les visites ayant donné lieu à constats ont toutes été suivies d'investigations complémentaires auprès des entreprises concernées (exécutant, responsable de projet ou exploitant de réseaux). Dans les cas où les faits constatés présentaient un danger grave pour l'environnement ou la sécurité des intervenants sur le chantier, des sanctions administratives ont été proposées au préfet territorialement compétent.

Ainsi, sur l'année 2021, 2 amendes administratives ont été proposées suite aux contrôles réalisés. Par ailleurs, les informations au fil de l'eau reçues par les exploitants de réseaux dans le cadre de leurs obligations réglementaires, ont entraîné :

- l'envoi de 90 courriers aux entreprises concernées, demandant des explications sur les écarts relevés et rappelant leurs obligations réglementaires,
- la rédaction de 25 rapports de proposition d'amendes administratives, adressés au préfet territorialement compétent,
- la signature effective de 17 arrêtés préfectoraux prescrivant une amende administrative (Aisne 1/1, Nord 9/12, Oise 1/2, PdC 6/9, Somme 0/1).

GRDF Hauts-de-France : Présenté par Monsieur François VERGER

Bilan chiffré au 11/03/2022

Dommmages aux ouvrages enterrés avec fuite

Au 11/03/2022 : 59 dommages (à date en 2021 : 55, soit +7%)

Déclarations

DT en cumul : 7 333 dont 1 775 avec demande d'IC (à date en 2021 : 7 512, dont 2 374 demandes d'IC)

IC : 25 reçues, dont 10 non conformes, et 5 en attente de traitement

DICT/DC en cumul : 22 073 (à date en 2021 : 22 536, soit – 0,2%)

Ratio DO/DICT : 0,267 DO/DICT

Visites de chantiers de tiers

- 519 visites inopinées de chantiers tiers réalisées par nos salariés

Arrêts de chantiers

- 125 arrêts de chantiers réceptionnés au sein de notre Agence Travaux Tiers et émanant des Entreprises suite points d'arrêt

Bilan détaillé des dommages au 11/03/2022

- 47 Dommages concernent des branchements gaz (74,6%),
- 7 Dommages avec écarts de cartographie avérés (11%),
- 12 Dommages avec déclenchement du dispositif de sécurité (20%),

- 27 Dommages avec PGR (45,8%),
- 1 434 clients coupés

Reprise des forums Sécurité, en commençant par Amiens le 3/03/2022 :

4 ateliers :

- Investigations Complémentaires et arrêts de chantier
- La gestion des incidents et la PGR avec le SDIS
- Amélioration de la cartographie et moyens de détection
- Atelier Rue du marquage et messages de sensibilisation à la prévention des dommages
-

Une revue globale des connaissances « AIPR » avec un quizz organisé en fin de séance

Rôles des Interlocuteurs Privilégiés « Major TP » :

- Les IP GRDF sont les correspondants prioritaires des entreprises Major TP HDF
- Les échanges sont réguliers, notamment pour des demandes d'accompagnement / sensibilisations auprès des équipes travaux
- Les IP participent aux REX DO organisés par les Major TP
- Les IP et les Responsables QSE organisent ensemble des visites de chantiers. Les objectifs sont doubles :
- Comprendre les contraintes de l'activité des exécutants de travaux
- Partager les expertises gazières et les pratiques DAE

Procédure Arrêts de chantier

Choix de GRDF : étude de la boucle arrêt de chantier afin de réduire le délai de réactivité de l'exploitant. Nous travaillons en interne (BEX / AI / A2T) afin de proposer une première venue sur chantier en 4h.

Message communiqué en sensibilisations DO et partagé / Entreprises Major par l'intermédiaire des IP

Rappel des cas nécessitant un point d'arrêt :

- Ouvrage non retrouvé dans son fuseau d'incertitude,
- Découverte d'un branchement non cartographié et non muni d'un affleurant visible ou découverte d'un tronçon d'ouvrage en écart de position par rapport au données cartographiques et hors fuseau d'incertitude,
- Impossibilité d'utiliser une technique de terrassement adaptée aux règles prescrites par les fiches du guide technique
- Découverte d'un ouvrage abandonné existant en sol ou d'un ouvrage inconnu

En parallèle : 3 préventeurs GRDF à disposition des entreprises sur le terrain (100% de leur temps de travail). Coordonnées communiquées aux entreprises pour :

- Lever des doutes terrain
- Anticiper les chantiers d'envergure
- Accélérer les levées des points d'arrêts en cas de besoin

Incident Somain – 25 janvier 2022

Accrochage à la pelle mécanique d'un branchement non représenté en cartographie avec affleurant visible. Accrochage dans le fuseau d'incertitude. Marquage effectué. L'entreprise a tenté d'écraser le branchement. Mise en sécurité par fermeture de 4 robinets réseau. 970 clients impactés par la coupure réseau, évoluant ensuite à 3970 clients compte tenu de la sous-alimentation. DO évitable et facturable. Déclenchement des plans internes ORIGAZ et COREG

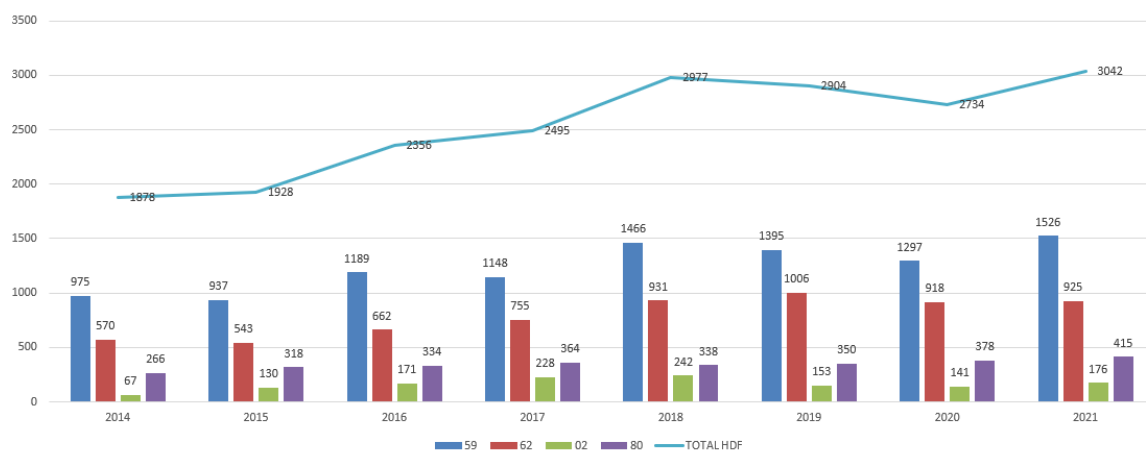
GRT Gaz Hauts-de-France : Présenté par Madame Mélanie GUYOT

Statistiques DT - Haut de France (Hors Oise)

DT								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
59	975	937	1189	1148	1466	1395	1297	1526
62	570	543	662	755	931	1006	918	925
02	67	130	171	228	242	153	141	176
80	266	318	334	364	338	350	378	415
TOTAL HDF	1878	1928	2356	2495	2977	2904	2734	3042

Légère augmentation 2021 / 2019 (+ 5%)
2021 / 2020 (+ 11%)

Evolution du nombre de DT de 2014 à 2021



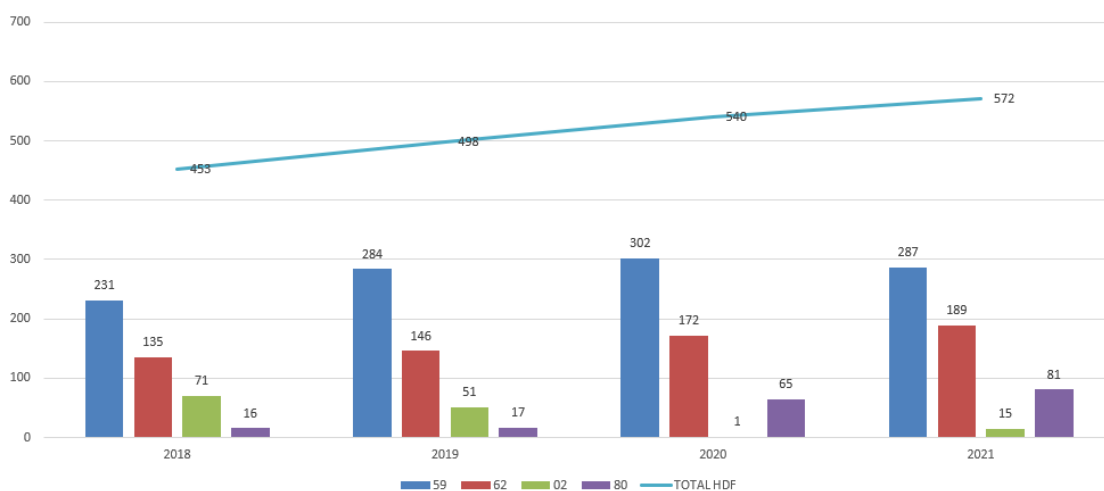
En 2021, pour HDF, 2 119 DT sont en UU soit près de 70%

Statistiques ATU- Haut de France (Hors Oise)

ATU				
	2018	2019	2020	2021
59	231	284	302	287
62	135	146	172	189
02	71	51	1	15
80	16	17	65	81
TOTAL HDF	453	498	540	572

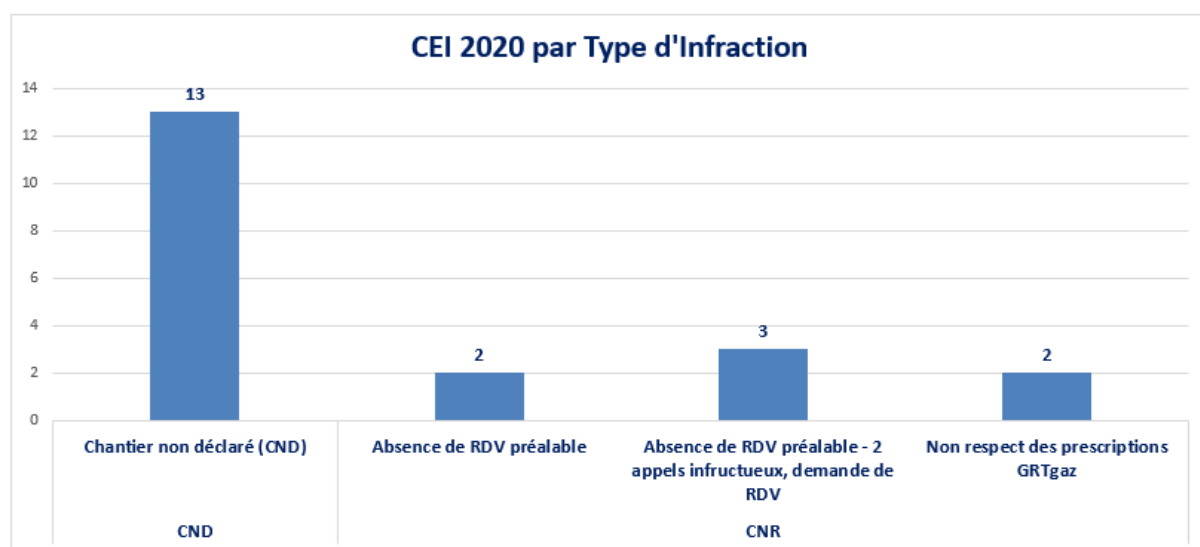
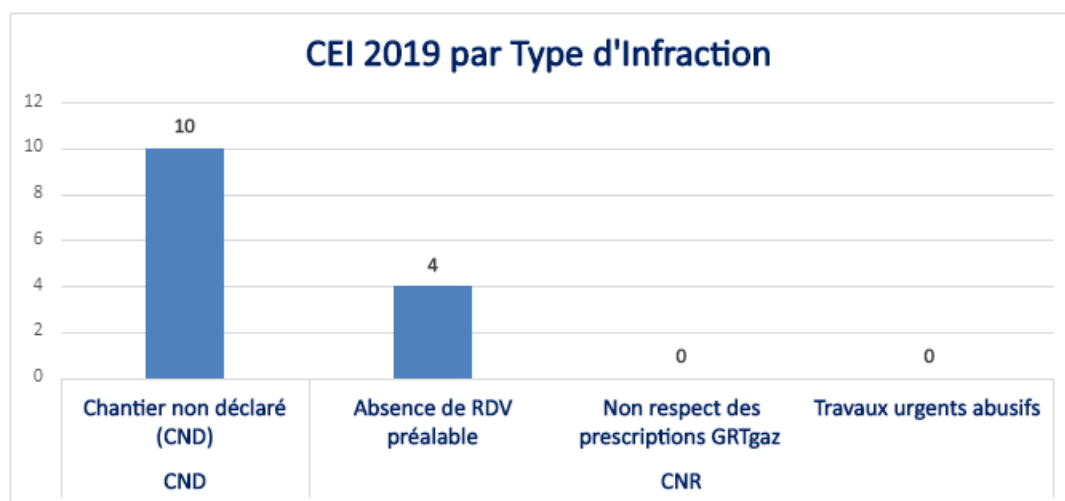
Chiffres en hausse depuis 2018

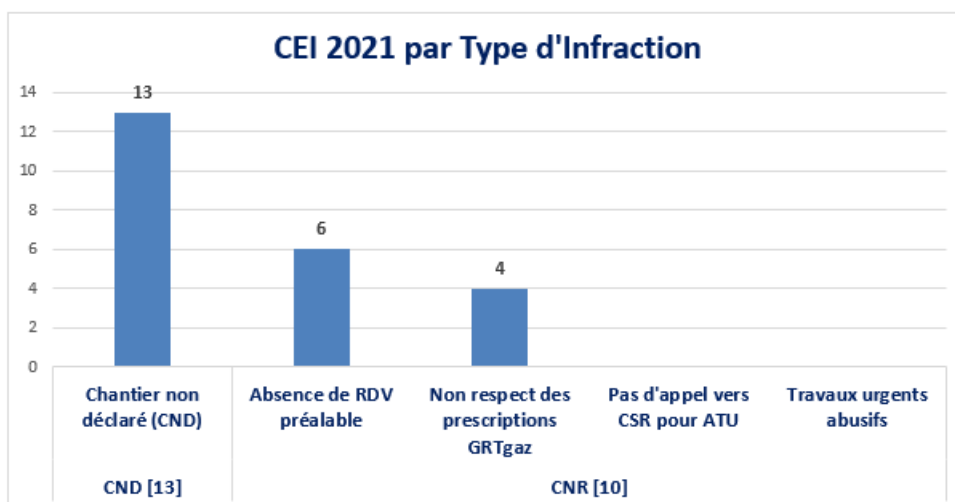
Evolution du nombre d'ATU de 2018 à 2021



Statistiques CEI - Haut de France

CEI : Chantier en Infraction





Augmentation significative des CNR 2021 / 2020 +42% 2021 / 2019 +150%

Enédis « Direction Générale Nord - Pas de Calais » : Présenté par Madame Virginie VAN-RANTERGHEM

Evolution du nombre de DT/DICT/DC/ATU

	Hauts de France				
	2017	2018	2019	2020	2021
DT	38 208	42 908	44 855	43 133	47 881
DICT	37 988	42 467	46 514	41 906	45 243
DC	83 987	84 653	86 807	80 062	87 081
ATU	27 146	29 788	29 975	29 869	30 144
TOTAL	187 329	199 816	208 151	194 970	210 349

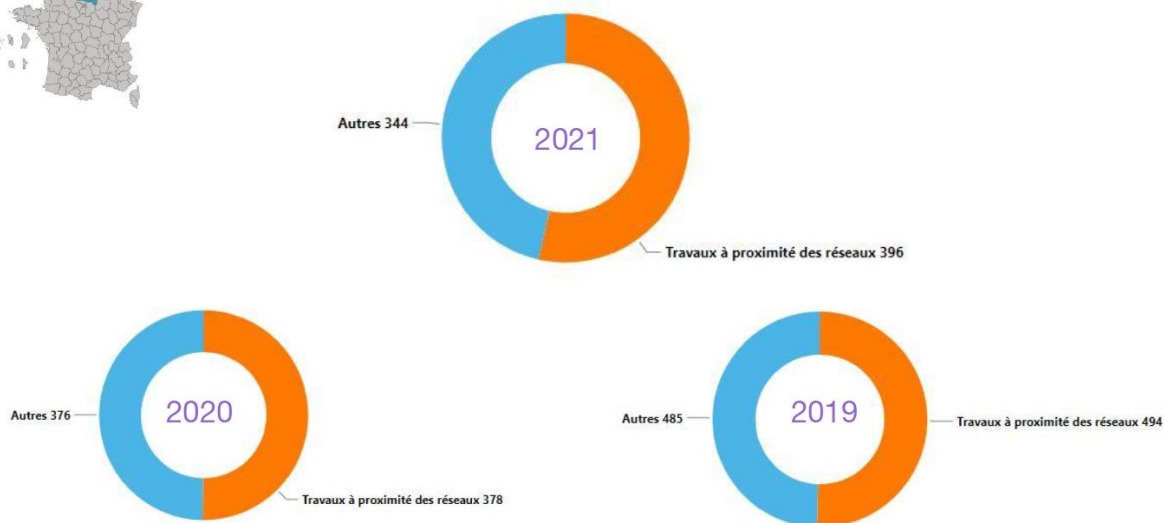
Un taux de dommages aux ouvrages à un niveau comparable à 2018

	Hauts de France				
	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre de DT DICT	187 329	199 816	208 151	194 970	210 349
<i>DC / DICT / ATU concernées *</i>	<i>118 108</i>	<i>152 148</i>	<i>161 210</i>	<i>149 965</i>	<i>162 180</i>
Nbre de Dommages aux ouvrages	437	503	476	407	521
Dommages aux ouvrages souterrains	309	369	352	283	365
Dommages aux ouvrages aériens	128	134	124	124	156
Taux de Dommages aux Ouvrages	0,37%	0,33%	0,30%	0,27%	0,32%

Le nombre de DTDICT est en baisse en 2020 suite à l'impact de la crise sanitaire.

Un volume plus important en 2021 de DTDICT : En 2021, des actions de sensibilisation aux risques électriques et DTDICT ont été menées auprès d'entreprises tierces (BTP aérien et souterrain en particulier), Lycées,...

Bilan des dommages sur le réseau Orange



Evolution comparative 2021 - 2019



Hauts de France	RDT	RDICT	RDC	Total DICT + RDC	Evol Chantiers	dommages souterrains	Evol dommages	TDO Tx Dom. Ouv.
2021	43 895	42 613	78 056	120 669	+6,6%	396	+4,7%	0,33%
2020	40 342	40 803	72 394	113 197	+0,4%	378	-23,5%	0,33%

Le nombre de chantiers a augmenté de plus de 6% en 2021 vs 2020 et malgré l'augmentation du nombre de dommages, le taux de dommages demeure stable

**Evol chantiers
+ 6,6 %**

**Evol dommages
+ 4,7%**

Hauts de France	RDT	RDICT	RDC	Total DICT + RDC	Evol Chantiers	dommages souterrains	Evol dommages	TDO Tx Dom. Ouv.
2021	43 895	42 613	78 056	120 669	+7 %	396	- 20%	0,33%
2019	30 595	41 781	70 944	112 725		494		0,44%



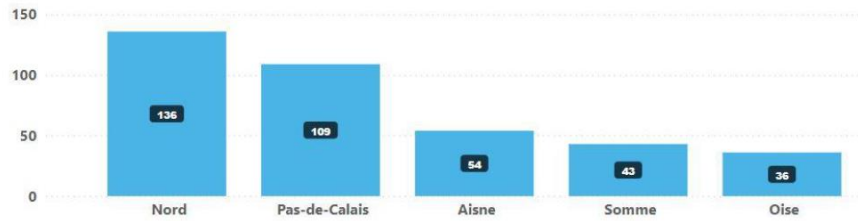
Répartition des dommages souterrains par département



2021



2020



Exemple de dommage important en 2021



Plomion (02) - Travaux de forage



Impact dommage : 24 fibres optiques et un câble 56 paires endommagés

Kit de sensibilisation aux réseaux Orange

Orange vous informe

Les installations de communications électroniques, non sensibles pour la sécurité des intervenants, sont des réseaux sensibles pour l'activité économique (entreprises, télétravail...).

L'arrêt de leur fonctionnement peut avoir un impact sur la sécurité des personnes, les systèmes de téléassistance, les services d'urgence (pompiers, police, hôpital, ambulance...).

Il est donc essentiel d'observer l'environnement, vérifier les plans et alerter en cas de doute.

Avant de commencer les travaux, observez l'environnement

Les équipements de télécommunication prennent différentes formes : armoires de rue, plaques de chambre, bornes, poteaux... Apprenez à les repérer dans votre environnement.

Équipements aériens

Armoire télécom Coffret sur poteau
Borne télécom

Ils sont reconnaissables à leur logo France Télécom ou Orange.

Équipements horizontaux **Équipements souterrains**

Trappe d'accès à une chambre télécom au sol Grillage avertisseur vert pour les réseaux de télécommunication

Vérifiez et alertez à tout moment

Soyez vigilant vis à vis des réseaux télécom

Le nombre de clients desservis n'est plus proportionnel à la taille d'un câble de télécommunication.

Le réseau cuivre :
Composé de plusieurs centaines de fils de cuivre gainés, un câble télécom a un diamètre d'une dizaine de centimètres.
Un câble cuivre peut desservir jusqu'à **1 800 clients**

La fibre optique :
Le câble de fibre est souple et peut facilement être conduit dans une gaine. Son diamètre moyen est de 6 mm.
Une fibre peut desservir jusqu'à **40 000 clients**

Avant le commencement des travaux

En cas de doute sur un plan ou besoin de précision, contactez par mail : pdcs.alo@orange.com

Sur le lieu du chantier

Une vérification visuelle de l'environnement et de son adéquation avec le plan est nécessaire. La réglementation impose un repérage par marquage/piquetage, ainsi que d'avoir les récépissés DT/DICT (plans).

En cas de dommage

Si des dommages au réseau liés aux travaux ont été constatés, contactez de toute urgence le numéro unique :

0 810 300 111 Service 0,06 €/min + prix appel

disponible du lundi au vendredi de 8h à 18h en France métropolitaine

Ce numéro doit être composé le plus rapidement possible par l'auteur du dommage (1h de délai maximum), y compris si le dommage paraît superficiel. Prévoir de fournir les informations telles que la localisation précise, le type de dommage, les éléments visuels touchés.

Orange SA
Société anonyme de droit français au capital de 10 640 226 396 euros
RCS Paris 330 129 866

Ne pas jeter sur la voie publique

❖ Intervention concluante de Monsieur Jérôme Hatté

Colloque organisé par l'observatoire Régionale DT-DICT des Hauts-de-France :

Le succès participatif du précédent colloque organisé au Louvre-Lens en novembre 2019 amène l'Observatoire Régional DT-DICT HdF à réitérer l'évènement.

Commission de conciliation :

Afin d'arbitrer à l'amiable les éventuels litiges émanant de problèmes liés à la réglementation DT-DICT, le président de l'OR émet l'hypothèse de créer une commission de conciliation rayonnant sur les 5 départements de la région des Hauts-de-France.

Collège des collectivités Territoriales :

Pour recueillir les retours d'expériences des communes et les EPCI un collège des collectivités territoriales sera prochainement mise en place.

❖ La prochaine rencontre semestrielle de l'Observatoire Régional DT-DICT des Hauts-de-France est fixée à la date du lundi 17 octobre 2022 à 14H30 en la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin située au 6 rue Lavoisier à Lens.